

**MOBILITE 2019 DES PERSONNELS DE DIRECTION  
FICHE DE PROFIL DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT ADJOINT  
COLLEGE REP+**

**Rectorat de l'académie de la Guadeloupe**

Parc d'activités la Providence  
ZAC de Dothémare – BP 480  
97183 LES ABYMES Cedex

**Dossier suivi par Chantal YOUYOUTTE (chantal.youyoutte@ac-guadeloupe.fr)**

**Intitulé de l'emploi**

Chef d'établissement  
COLLEGE QUARTIER D'ORLEANS  
Catégorie financière : 4  
Type de logement : F4

**Implantation géographique**

Adresse : Quartier d'Orléans  
Commune : Saint-Martin  
Code postal : 97054

**Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement**

Nombre d'élèves : 500

Environnement : Milieu rural classé sensible par la Politique de la Ville.

Spécificités internes : Etablissement scolaire dont 80% des élèves sont anglophones.

Particularité : **Durant l'année scolaire 2019/2020, l'établissement va faire l'objet d'une réhabilitation architecturale suite au passage de l'ouragan Irma.**

Principaux indicateurs de l'établissement accessibles sur : **le site de l'académie de la Guadeloupe.**

**Compétences attendues**

En termes de pilotage : mise en œuvre d'une démarche innovante notamment dans les domaines de la pédagogie, de la vie scolaire, de la GRH de proximité pour tenir compte des spécificités de cet établissement en REP+ dans un contexte culturel, social, économique et linguistique complexe.

Forte implication dans la démarche de pérennisation des classes bilingues français/anglais (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). A notre des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> bénéficient d'un enseignement du tourisme.

Autres compétences souhaitées : Maîtrise de l'anglais

**Points particuliers concernant le poste**

Poste ouvert à un personnel de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale – titulaire

Stabilité souhaitée de 4 à 6 ans

Expérience de l'éducation prioritaire

Autres : Saint-Martin est une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution avec, notamment les compétences cumulées d'une commune, d'un département et d'une région.

## PROCEDURE

Les dossiers de candidatures doivent être transmis au Recteur au plus tard le LUNDI 24 JUIN 2019 – 15 HEURES.

Les entretiens se dérouleront durant la période du mardi 25 au jeudi 27 juin 2019.